

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**



# ON M'A BLESSÉ

**VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.**

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, j'appelle le

**3646**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

**ameli.fr**